

Massif de Fontainebleau

La saison de chasse débute le 10 octobre 2022

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale de Fontainebleau. Faute de prédateurs naturels, elle est le seul moyen de réguler les populations de cerfs, chevreuils et sangliers pour assurer le renouvellement de la forêt. La saison 2022-2023 débute le 10 octobre.



Une activité limitée dans le temps

À Fontainebleau, la chasse à tir se déroule les lundis, jeudis et quelques vendredis **du 10 octobre 2022 au 27 février 2023**. Le massif forestier se répartit en 2 zones (cf. carte au verso) :

> partie périphérique (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;

> partie centrale (environ 9 500 ha) : plus fréquentée et particulièrement complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes), l'ONF encadre et organise directement les actions de chasse. Aucune action n'a lieu les mardis, mercredis ainsi que les week-ends dans la zone ONF.

> Au sud du massif, la forêt de la Commanderie est chassée le samedi matin du **24 septembre jusqu'au 25 février 2023**.

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes **partagent le même espace**. L'ONF invite chacun à **être attentif à la signalisation mise en place** les jours de chasse : panneaux et rubalise apposés, voies d'accès coupées. Il est déconseillé de pénétrer dans les sous-bois ainsi que d'emprunter les allées des zones chassées. La forêt n'est jamais totalement parcourue par l'action de chasse, laissant la majorité des espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer.

À quoi sert la chasse ?

Le massif de Fontainebleau compte 3 types de grands animaux : cerfs, chevreuils et sangliers. Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils et des grands cervidés. Herbivores, ces derniers **consommement les bourgeons et les feuilles des jeunes arbres**. Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants puis consomme les fruits des arbres. **Présents en trop grand nombre, ils compromettent la régénération de la forêt**.

Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisère, dégâts sur les parcelles agricoles.

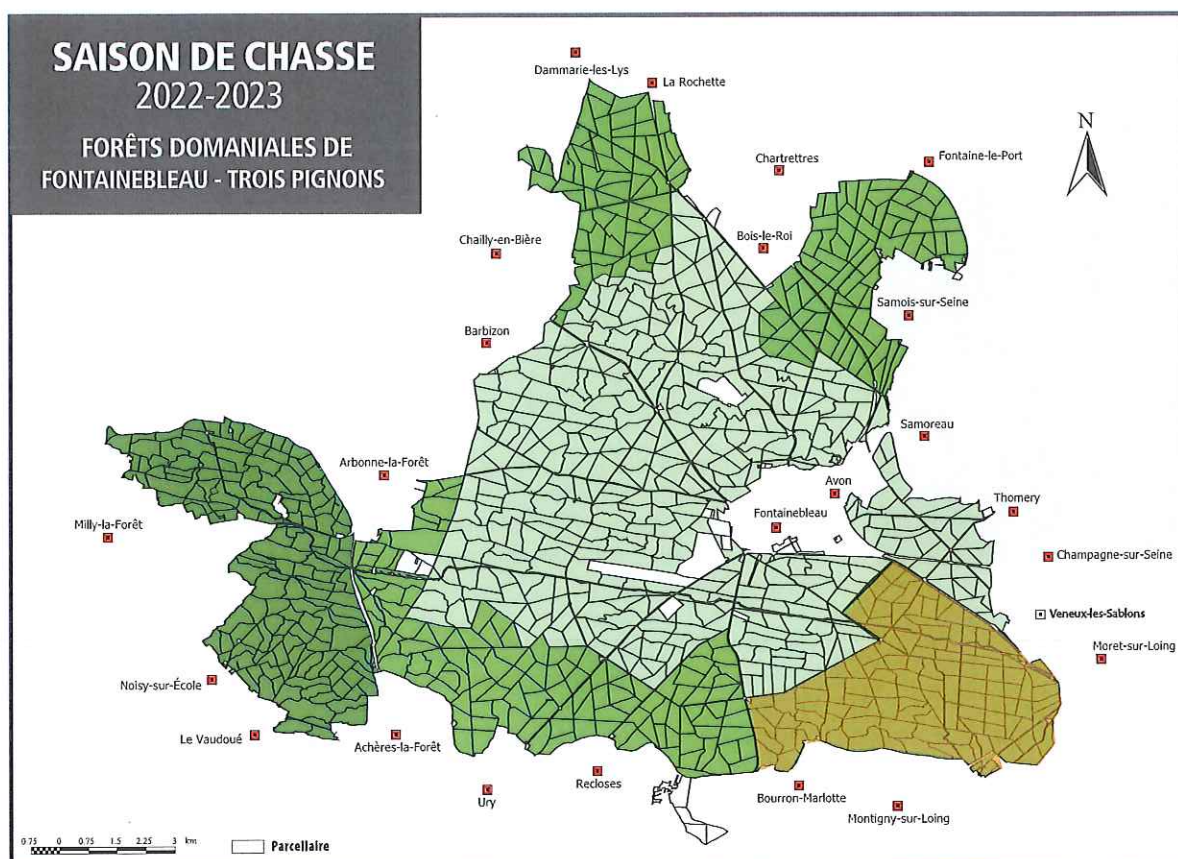
Sans régulation, les populations décuplèrent rapidement. **La chasse limite leur population afin que la forêt puisse se renouveler**. Un plan de chasse, validé par le Préfet, définit le nombre de cerfs et chevreuils à prélever chaque année.

RESTEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL AVEC L'APPLICATION MELCKONE

Les jours de chasse, l'application mobile Melckone vous indique en temps réel les zones concernées. Destinée aux promeneurs, randonneurs, cavaliers, vététistes et, plus largement, à tous les utilisateurs de la forêt, elle vise à faciliter la cohabitation entre tous les usages. Disponible gratuitement sur l'Appstore et Google Play.

Massif de Fontainebleau

Calendrier et carte des secteurs chassés



Lundi : 10/10, 24/10, 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 12/12, 9/01, 16/01, 23/01, 30/01, 6/02 et 13/02

Jeudi : 10/11, 24/11, 8/12, 5/01, 19/01 et 2/02

Vendredi : 18/11, 2/12, 13/01, 27/01, 10/02 et 17/02

Aucune action de chasse durant les vacances scolaires dans cette zone

Lundi du 7 novembre 2022 au 27 février 2023

Lundi du 7 novembre 2022 au 27 février 2023

Aucune action de chasse durant les vacances de Noël dans cette zone (forêt des Trois-Pignons)

Lundi : 14/11
Vendredi : 4/11
du 18/11 au 16/12
du 06/01 au 24/02

